

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2025

Délibération n°2025.03.038

Convention 2025-2028 pour le développement de la médiation sociale dans l'espace public : avenant n°1

LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle Joséphine Baker, 1 place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

Nombre d'absents : **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Denis DUROCHER à Thierry ROUGIER, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Hélène GINGAST à Monique CHIRON, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER,

Excusé(s): Véronique ARLOT, Catherine BREARD, Sandrine JOUINEAU, Jean-Philippe POUSSET,

Absent(s): Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.038**

Rapporteur : Madame MOUFFLET

**CONVENTION 2025-2028 POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATION SOCIALE
DANS L'ESPACE PUBLIC : AVENANT N°1**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10805 -1) CONSOLIDER LA PLACE DE LA MÉDIATION SOCIALE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduction des inégalités : la médiation sociale est un outil de régulation des relations sociales entre habitants qui contribue au mieux vivre ensemble sur tout le territoire.

GrandAngoulême a pris la compétence facultative de développement de la médiation sociale sur l'espace public en décembre 2018. Pour mettre en œuvre cette compétence, GrandAngoulême a renouvelé en 2024 une convention d'objectifs et de moyens avec l'association OMEGA pour la période 2025-2028.

Elle porte sur les objectifs suivants :

- Faciliter les relations sociales du quotidien par la présence des médiateurs sur le terrain ;
- Prévenir et gérer des conflits et situations conflictuelles sur l'espace public par l'écoute et le dialogue auprès de tous les publics ;
- Accompagner à la mobilité résidentielle dans le cadre des objectifs d'équilibre social de l'habitat de GrandAngoulême. La médiation ainsi déployée contribue à aider les personnes et/ou plus largement les familles notamment d'origine ou de culture non-européenne, à devenir autonomes, à s'insérer socialement et professionnellement dans leur quartier, leur ville ;
- Mobiliser un réseau de partenaires pour faciliter les orientations vers des services de prise en charge sociale, sanitaire, éducative... ;
- Venir en appui aux démarches pour la qualité des services publics liés à l'environnement dans une perspective citoyenne.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Pour l'année 2025, il convient de fixer par avenant le montant de la subvention annuelle et les modalités de versement. Il est proposé d'accorder à l'association un montant de subvention identique à celui de 2024, soit 361 000 €.

Un premier acompte à hauteur de 55 % sera versé à la signature de l'avenant (déduction faite de l'avance de 87 750 € versée le 16 janvier 2025). Un second acompte interviendra en juillet 2025 à hauteur de 35 % ; le solde de 10 % sera versé sur présentation du bilan annuel de l'activité au plus tard en février 2026.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose donc :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de médiation sociale passée avec l'association OMEGA pour la période 2025-2028.

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 361 000 € à l'association OMEGA pour assurer la médiation sociale en 2025 sur le territoire de GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant.

<p>Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 1</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Madame Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU ne prend pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--



AVENANT n°1 A LA CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATION SOCIALE DANS L'ESPACE PUBLIC

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, sise, 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n°2025 /
Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »,

Et

L'association OMEGA sise 67 boulevard Besson Bey 16000 ANGOULEME, représentée par madame Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU en sa qualité de présidente, dûment habilitée.
Ci-après dénommée « **l'Association** ».

Objet de l'avenant :

L'avenant porte sur le montant financier de la convention 2025-2028 pour l'année 2025.

Disposition financière :

Afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs de la convention 2025-2028, GrandAngoulême versera à l'association la somme de 361 000 €.

Le versement de cette somme s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un 1^{er} acompte de 55 % suite au vote du budget de l'année 2025 et à la signature du présent avenant, soit 198 550 €. Cet acompte a fait l'objet d'une avance à hauteur de 87 750 € versée le 16 janvier 2025. Le solde à verser du 1^{er} acompte est donc de 110 800 €.
- Un 2^{ème} acompte de 35 %, soit 126 350 €, sur présentation d'un rapport d'activité intermédiaire portant au minimum sur 6 mois d'activité, c'est-à-dire au 1^{er} juillet 2025.
- Le solde de 10 %, soit 36 100 €, sur présentation du bilan final de l'année d'exercice. Ce solde devra être sollicité au plus tard le dernier jour de février 2026.

Avenant établi en 2 exemplaires

Fait à Angoulême le

Pour l'Association,

Pour GrandAngoulême,

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Présidente

016-200071827-20250327-2025_03_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025
Publication : 03/04/2025

Xavier BONNEFONT

Président